

Bilan social et patrimonial : voilà ce qu'il va vous apprendre

Publié le : 10/07/2015

Auteur : Olifan Group

Montant exact du patrimoine, exposition au risque, chiffrage des revenus à la retraite, garanties en cas de maladie ou d'invalidité, simulation de la succession : avec le bilan social et patrimonial d'Olifan Group, les épargnants découvrent leur situation sous un œil neuf.

Pas de conseil de qualité sans réaliser au préalable un bilan social et patrimonial : c'est la règle n°1 d'Olifan Group, pour tous ses clients.

J'élabore ce bilan à partir des objectifs patrimoniaux du client et des documents qu'il me fournit : titres de propriété, relevés de comptes-titres ou d'assurance-vie, contrat de mariage, contrats de prévoyance, décompte des trimestres et points retraite acquis...

Un mois plus tard, je remets un rapport détaillé : tableaux récapitulatifs, simulations chiffrées (ex : retraite, revenus en cas d'arrêt de travail), recommandations, offres de solutions adaptées au degré d'acceptation du risque de l'intéressé.

Les questions auxquelles répond le bilan social et patrimonial

Quel est le montant de mon patrimoine ?

Cet inventaire détaille les biens par nature (immobilier, financier, monétaire, professionnel), avec leur ventilation entre monsieur et madame s'il y a séparation de biens. Il fait apparaître les éventuels déséquilibres entre court, moyen et long terme, placements à risque faible ou élevé etc.

Quelle situation financière en cas de décès ?

Le bilan détaille les besoins en capitaux et en revenus du conjoint survivant et les compare aux capitaux disponibles, aux revenus restants après décès et aux garanties de prévoyance souscrites. Il chiffre également le coût de la succession en fonction du régime matrimonial du couple.

Quelle situation financière en cas d'invalidité ou d'arrêt de travail ?

Le bilan compare les besoins en capitaux et revenus avec les ressources disponibles : capitaux, revenus du conjoint, garanties de prévoyance. Objectif : repérer les surcouvertures ou sous couvertures.

Quelle situation financière à la retraite ?

Le bilan compare les besoins mensuels estimés par l'intéressé avec les revenus issus du patrimoine, des caisses obligatoires et des contrats de capitalisation. Ces revenus sont détaillés pour le couple et pour chaque conjoint seul.

Quelles priorités d'action pour mon patrimoine ?

Le bilan recommande des actions prioritaires, à court terme (ex : renforcer les garanties décès), moyen terme (ex : réduire l'exposition au risque du portefeuille boursier) ou long terme (ex : investissement locatif, versements programmés en assurance-vie).

Mon client est libre de mettre en œuvre ces actions ou non, avec Olifan Group ou avec un autre acteur du marché.

A quel âge faire établir son bilan social et patrimonial ?

A tout âge si l'on n'a jamais fait cette démarche. Le bilan est ensuite réactualisé tous les 5 ans, ou en cas de modification de la situation professionnelle, familiale ou patrimoniale.

Si vous avez atteint ou dépassé les 50 ans, c'est une priorité : il vous reste une petite quinzaine d'années pour préparer votre retraite et organiser votre patrimoine. Et vous avez besoin sans attendre d'une prévoyance de qualité pour faire face à d'éventuels problèmes de santé.

Les bénéfices du bilan social et patrimonial

- Définir une stratégie patrimoniale claire, qui libère du stress généré par l'improvisation, l'opportunisme ou l'immobilisme. Vos choix sont guidés par des critères précis et vous pouvez les assumer sereinement.
- Ne plus succomber aux arguments des vendeurs trop persuasifs qui vous invitent à faire des « coups » : l'appartement idéalement placé, le produit financier qui ne peut que monter... Ces coups ne sont pas toujours heureux mais il est difficile de résister à la tentation !
- Remettre ses objectifs personnels à leur juste place et à leur juste degré d'urgence. **Trop souvent, on regarde son patrimoine par le petit bout de la lorgnette.** Combien d'épargnants se focalisent sur la défiscalisation en oubliant tout le reste ?
- Utiliser des leviers patrimoniaux dont on ignorait l'existence. Par exemple, peu de dirigeants tirent pleinement parti de leur entreprise comme outil patrimonial : contrats collectifs de santé ou de prévoyance, épargne salariale, choix du statut, optimisation de rémunération...
- Identifier des placements et des solutions patrimoniales adaptés à ses besoins et faire librement son choix. Je facture des honoraires pour la réalisation du bilan et je n'ai donc pas pour objectif de « placer » à tout prix un produit maison. Je propose toujours les produits de plusieurs fournisseurs, et je guide le

client dans son choix s'il le souhaite.

[Contactez-nous](#) pour faire réaliser votre bilan social et patrimonial.

Petites histoires de bilans...

Défiscaliser ou se protéger en arrêt de travail

M. D..., 45 ans, travailleur indépendant, perçoit des revenus d'activité de plus de 200 000 euros annuels et s'est endetté pour financer plusieurs résidences. Il est imposé dans la tranche marginale supérieure et me demande de l'aider à réduire sa note fiscale.

Le bilan pointe une priorité à très court terme : la couverture « arrêt de travail » est notoirement insuffisante et la trésorerie à court terme permettrait tout juste de tenir 6 mois !

M. D... décide de réévaluer fortement ses garanties de prévoyance et revend l'une de ses résidences pour étoffer sa trésorerie personnelle. Dans un second temps, j'ai mis en place avec lui des solutions d'optimisation fiscale.

La meilleure façon de transmettre

M. V..., 62 ans, dirigeant d'une entreprise de négoce qu'il a créée, s'est fixé comme objectif de céder sa société dans les trois ans afin de transmettre un capital à ses enfants.

Le bilan montre que l'imposition sera très lourde. Une autre solution est envisagée : transmettre aux enfants les titres, avec une économie de plus de 50 000 euros d'impôt sur les plus-values. Focalisé sur la recherche d'un repreneur, M. V... avait oublié cette possibilité.

Préparer sa retraite dès 35 ans

M. X..., 35 ans, récemment promu cadre dirigeant, a été augmenté de 30 %. Marié et père de deux enfants, il craint de voir ses impôts s'envoler et me consulte. Je lui fais part de ma conviction : la défiscalisation n'est pas un objectif patrimonial.

Le bilan révèle un autre objectif : la préparation de la retraite. M. X. a un revenu élevé et sait que les caisses obligatoires sont en grande difficulté. Il investit sur 20 ans dans un bien immobilier en démembrement de propriété : aucun revenu imposable, aucune gestion locative.

A ses 55 ans, ce bien vaudra 570 000 euros : une confortable « caisse retraite ».

[Par Olifan Group](#)